

PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS AU SENAT ACADEMIQUE

Sous-collège « Professeures et professeurs des universités ou assimilés »

Le président de l'Université Paris Sciences et Lettres,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université PSL et notamment son article 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu la décision du Président 16 septembre 2020 portant organisation des élections des 25 et 26 novembre 2020 au Sénat académique de l'Université PSL ;

Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 26 novembre 2020.

Proclame les résultats suivants :

Nombre de siège à pourvoir : 14

Nombre de binômes candidats : 8

Nombre d'électeurs inscrits : 1126

Nombre de votants : 455

Suffrages exprimés : 438

Nombre de votes blancs ou nuls : 17

Ont obtenu :

2.1. Claude CATALA - Véronique PERRET

Voix : 135

2.2. Tatiana BUDTOVA - Christopher CARCAILLET

Voix : 143

2.3. Sylvie DEMIGNOT - Fabrice ROSSI

Voix : 152

2.4. Annie COLIN - Michaël TATOULIAN

Voix : 91

2.5. Sabine CANTOURNET - Alberic TELLIER

Voix : 126

2.6. Guillaume AULANIER - Emilie D'ORGEIX

Voix : 122

2.7. François-Xavier COUDERT - Anne-Marie TURCAN-VERKERK

Voix : 155

2.8. Martine COHEN-SALMON - Laurent VENANCE

Voix : 97

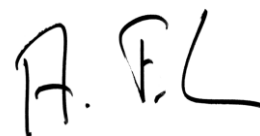
Sont proclamés élus

- **François-Xavier COUDERT - Anne-Marie TURCAN-VERKERK**
- **Sylvie DEMIGNOT - Fabrice ROSSI**
- **Tatiana BUDTOVA - Christopher CARCAILLET**
- **Claude CATALA - Véronique PERRET**
- **Sabine CANTOURNET - Alberic TELLIER**
- **Guillaume AULANIER - Emilie D'ORGEIX**
- **Martine COHEN-SALMON - Laurent VENANCE**

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL et au sein des établissements-composantes et membres associés de l'université.

Tout recours doit être adressé dans les cinq jours ouvrables suivant l'affichage des résultats au Président de l'Université PSL – 60 rue Mazarine 75006 PARIS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2020.



Alain FUCHS
Président de l'Université PSL